



Affichage de cours | Standard | Tardif (1ère période) Été 2026

Chargé(e) de clinique | Optométrie | R0100U École d'optométrie

Direction : Jean-François Bouchard 514/343-2390
Date début : 2026-03-06 Date limite dépôt candidature : 26-03-12
Dates affichages tardifs : 2026-03-06 2026-03-27

AUTORISÉ										
Sigle	Titre	Déf. EQE	Exigences de qualification	Nbre heures ou jours	Nbre charges	Horaire prévu	Campus	Mode d'enseignement	Détails supplémentaires	Annulé en date du
IDV6032 A	Simulations et techniques de déplacement	EQE	Détenir la certification COMS (Certified Orientation and Mobility Specialist) décernée par l'Academy for Certification of Vision Rehabilitation & Education Professionals ET avoir 3 ans d'expérience professionnelle comme spécialiste en orientation et mobilité.	90 heures	1	2026-05-04 au 2026-05-08 Lun,Mar,Mer,Jeu: 08:00 à 12:00 2026-05-06 au 2026-05-06 Mer: 13:00 à 15:00 2026-05-11 au 2026-06-19 Mar, Jeu: 09:00 à 12:00 2026-05-11 au 2026-06-19 Mar, Jeu: 13:00 à 16:00	À définir, Région de Montréal	En personne	Laboratoire donné en anglais. La personne qui postule devra donner les laboratoires dans divers lieux sur l'Île de Montréal, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elle devra développer des laboratoires pratiques permettant aux étudiants de vivre l'expérience de se déplacer les yeux bandés et dans une variété de pertes visuelles simulées dans divers milieux.	
OPM5851 A122	Stage en optométrie spécialisée 5.1	EQE5- Lentilles cornéennes	EXIGENCES 1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.). 2. Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). 3. Détenir le permis relatif à l'administration et à la prescription de médicaments thérapeutiques et aux soins oculaires et le permis relatif à l'administration de médicaments aux fins de l'examen des yeux. 4. Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années, dans le domaine spécifique et spécialisé de la clinique identifiée. LENTILLES CORNÉENNES ÉQUIVALENCES 1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.). 2. Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). 3. Détenir le permis relatif à l'administration et à la prescription de médicaments thérapeutiques et aux soins oculaires et le permis relatif à l'administration de médicaments aux fins de l'examen des yeux. 4. Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années, dans le domaine clinique spécifique et spécialisé de la clinique identifiée ou les combinaisons suivantes d'expériences pratiques et d'études de cycles supérieurs : a) Détenir un certificat de 2e cycle de résidence en optométrie dans le domaine spécifique et spécialisé de la clinique identifiée. b) Deux ans d'expérience pratique et être Fellow d'une organisation professionnelle reconnue. c) Deux ans d'expérience pratique et maîtrise en sciences de la vision (diplôme obtenu). d) Deux ans d'expérience pratique et PHD en sciences de la vision (diplôme obtenu).	45,5 heures	1	2026-05-08 au 2026-08-28 Ven: 09:30 à 12:30 2026-05-08 au 2026-08-28 Ven: 13:30 à 16:30	Campus Montréal	En personne	Clinique lentilles cornéennes Vendredi AM (LC) -PM (Général)	



Affichage de cours | Standard | Tardif (1ère période) Été 2026

Chargé(e) de clinique | Optométrie | R0100U École d'optométrie

Direction : Jean-François Bouchard 514/343-2390
Date début : 2026-03-06 Date limite dépôt candidature : 26-03-12
Dates affichages tardifs : 2026-03-06 2026-03-27

AUTORISÉ										
Sigle	Titre	Déf. EQE	Exigences de qualification	Nbre heures ou jours	Nbre charges	Horaire prévu	Campus	Mode d'enseignement	Détails supplémentaires	Annulé en date du
OPM5851 A123	Stage en optométrie spécialisée 5.1	EQE12 - Contrôle myopie	EXIGENCES - Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.). - Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). - Détenir le permis relatif à l'administration et à la prescription de médicaments thérapeutiques et aux soins oculaires et le permis relatif à l'administration de médicaments aux fins de l'examen des yeux. - Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années, dans le domaine spécifique et spécialisé de la clinique identifiée. CONTRÔLE MYOPIE ÉQUIVALENCES - Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.). - Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). - Détenir le permis relatif à l'administration et à la prescription de médicaments thérapeutiques et aux soins oculaires et le permis relatif à l'administration de médicaments aux fins de l'examen des yeux. - Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années, dans le domaine clinique spécifique et spécialisé de la clinique identifiée ou les combinaisons suivantes d'expériences pratiques et d'études de cycles supérieurs : - Détenir un certificat de 2e cycle de résidence en optométrie dans le domaine spécifique et spécialisé de la clinique identifiée. - Deux ans d'expérience pratique et être Fellow d'une organisation professionnelle reconnue. - Deux ans d'expérience pratique et maîtrise en sciences de la vision (diplôme obtenu). - Deux ans d'expérience pratique et PHD en sciences de la vision (diplôme obtenu).	32.5 heures	1	2026-06-01 au 2026-08-10 Lun: 08:30 à 12:30	Campus Montréal	En personne	Clinique contrôle de la myopie Lundi AM-PM (1 semaine sur 2)	